



Paris, samedi 10 février 2024

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2024/00866

Modifiant l'avis n° FR/2024/00811

Modifié par l'avis n° FR/2024/01086

Pris en application :

Code des transports

Crue (Cote d'alerte > 2 m)**RIVIERE SEINE-TRAVERSEE DE PARIS****Modification des conditions de navigation (Restriction des conditions de navigation) (tous les usagers - dans les deux sens)****- à partir du 10/02/2024 à 08:50**o **Seine dans Paris**

entre les pk 165,200 (Pont du périphérique amont) et pk 177,950 (Pont du périphérique aval) - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont informés que la Seine, dans sa traversée de Paris, est considérée en crue, la cote de 2 m ayant été dépassée à l'échelle du pont d'Austerlitz.

En conséquence:

-la longueur des bâtiments, convois poussés, établissements et matériels flottants est réduite à 105 m entre les ponts Sully et BirHakeim.

-le demitour est interdit entre le pont de Sully et d'Austerlitz pour les bâtiments de plus de 40 m.

-les manoeuvres de virement à l'aval du pont de Grenelle sont interdites pour les bateaux de plus de 110 m.

-tout bâtiment transportant du public qui ne peut ménager la garde de sécurité au passage des ponts du bras de la Monnaie ou du bras Marie doit emprunter le bras principal.

Les conducteurs sont invités à prendre toutes les précautions en raison des variations constantes du régime de la rivière, des caractéristiques des courants et de la présence de nombreux ponts dont certains offrent un gabarit limité. Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Service(s) à contacter :

UTI Seine-Amont, 2, quai de la Tournelle, 75005 PARIS

Tél : 01 44 41 16 80 - Fax : 01 46 33 36 32

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Chargé de mission

Signé

Cédric PAYET